



Décidément, les choses semblent continuer de plus belle dans ce qu'on pourrait appeler un nouvel épisode des traversées dans la gestion foncière de la zone de Douala IIème. Et dans cette nouvelle série, c'est désormais un géant exercé dans les produits pétroliers qui s'attaque à une dame sans défense qui s'est battue pour avoir accès à son espace dans cette zone. Décryptage.

Youpwe, voilà une zone de la ville de Douala 2ème qui ne cesse de défrayer la chronique depuis un bon bout de temps. De conflits en conflits, de batailles en batailles, la zone est quotidiennement l'objet de multiples litiges entre les riverains et les propriétaires mais également les autorités, qui du fait de leur pouvoir veulent assujettir et jeter le discrédit sur ceux qui possèdent des terres dans cette zone. Dans le cas d'espèces, il s'agit d'une dame au nom d'Embolo Anne Marie Epouse Bardon qui depuis des années et plus précisément le 03 mars 2017 avait acquis un espace dans cette zone de Youpwe au numéro 001130 / mindcaf / SG / D1 / d11 du 18 novembre 2016 et qui stipule qu'elle porte l'autorisation d'occuper une dépendance du domaine public fluvial d'une superficie de 816 m2 sis au lieu dit «youpwe», arrondissement de Douala 2ème,

Dans la suite de l'arrêté et dans son article 1ER, il est clairement stipulé que: Est autorisé au profit de Madame Embolo épouse Bardon Anne Marie, l'occupation d'une dépendance du domaine fluvial d'une superficie de 816 m2, département du wouri, région du littoral avec pour

obligation d'y «mener exclusivement une activité à caractère touristique». cette assertion est le nœud de la discorde entre Dame Embolo Epouse Bardon Anne Marie et le propriétaire de Bocom Petroleum puisque c'est sur cette surface de manière spécifique qu'elle compte exploiter pour mettre en place son projet touristique dénommé «pied dans l'eau». Lors de cette descente sur le terrain pour la constatation des travaux demandée par madame Bardon, il s'est avéré effectivement que des moteurs de celui qui fait l'objet du litige était effectivement entrain de mener des travaux sur l'espace de cette dernière (remblées). Pourtant, dans la circulaire du ministre du cadastre, des domaines et des affaires foncières, il est clairement spécifié que cet espace est à usage touristique, car d'après la dame c'est l'objet même de l'achat de ce lopin de terres car son espace fait l'objet d'une autorisation de l'Etat pour l'occupation de l'espace pour l'utilisation touristique.

La partie d'en face conteste...

Aucours de la descente qui a vu la présence des forces de maintien de l'ordre et des représentants de la partie d'en face contestant les dires de Madame Bardon, il s'avère que ces personnes qui ont commencé l'exploitation de cette partie de terres notamment le remblage de l'eau, qui n'avait pas lieu d'être, n'adhèrent pas à la préoccupation de Madame Bardon, puisqu'ils s'estiment que l'endroit sous l'exploitation ne touche pas les 819 m2 de Madame Bardon. Des propos balayés en brèche par la dame qui estime, documents à l'appui que l'espace qui est la sienne couvre aussi celle qui, dans le fond donne de la valeur à l'espace acheté qui est essentiellement à mais touristique à travers son projet «pied dans l'eau. Une recommandation que lui avait fait l'ancien sous-préfet de l'époque pour que le projet «pied dans l'eau puisse avoir la même valeur.

Au cours de la descente qui a connu la présence des forces de maintien de l'ordre(FMO), le situation est clair pour Dame Embolo épouse Bardon, les engins du Pdg de Bocom doivent immédiatement déguerpir son espace puisque sur les papiers, elle est en droit de le réclamer. Pourtant, lors d'une descente, et à cause du fait d'avoir constaté des travaux sur ledit espace, le ministre du cadastre, des domaines et des affaires foncières avait demandé l'arrêt des travaux dans l'immédiat. Ce qui n'a pas été le cas. S'en ai donc suivi une bataille, qui visiblement n'est pas prête de s'achever. Ce qui apparait pourtant comme une évidence c'est le fait que Madame Bardon soit effectivement prête à mettre tout en œuvre pour entrer dans ces droits car elle demande tout simplement l'arrêt des travaux sur son site sans aucune autre forme de procès.

Une fois de plus, des implications dans les hautes sphères de cet arrondissement sont vivement impliquées dans cette mascarade foncière. Aussi, cette unième affaire du coté de Youpwe dont Madame Embolo epouse Bardon en est malheureusement une autre victime remet sur le devant de la scène la situation dans la gestion cadastrales des zones au Cameroun. Elle demande le déguerpissement des engins sur le site est la preuve, s'il fallait encore le souligner des airements de l'administration et même des autorités traditionnelles dans cette zone, qui, sans foi ni loi ,et pour des espèces sonnantes et trébuchantes mettent à mal les propriétaires des espaces de terres dans cette zone. Il est donc de bon ton que le ministre du cadastre, des domaines et des affaires foncières mette les bouchées doubles pour que cette série noire des affaires foncières dans cet arrondissement soit un lointain souvenir.